

tion d'un comité chargé de s'enquérir de la question des limites, est reprise et discutée.

M. JOLY parla longuement des abus engendrés par le système des ventes privées, réitéra les accusations qui ont été publiées par les journaux de favoritisme politique, de gaspillage du domaine public et d'injustices commises par le commissaire dans l'octroi des limites.

L'opinion publique requiert énergiquement une enquête et le gouvernement est intéressé à ce qu'elle ait lieu, s'il n'est pas coupable.

L'hon. M. CHAUVEAU reprit que la motion était inutile. Deux adresses ont été votées à l'unanimité demandant la production des papiers, et il n'y a pas de risque que le gouvernement refuse de les soumettre. La motion de M. Joly n'est donc qu'une proposition directe de non-confiance.

M. BELLINGHAM se plaignit de la fausse position dans laquelle le gouvernement plaçait les membres indépendants. Il ne croit point aux accusations portées; mais le ministère au lieu de repousser, devrait presser l'enquête dans son propre intérêt.

M. FOURNIER après avoir déclaré que la motion de M. Joly était le meilleur moyen d'abréger les délais qu'affectionnait le gouvernement, attaqua avec violence l'administration des terres, l'accusa de tous les crimes que lui avait reprochés M. Joly, dit que le domaine public était livré à la spéculation et au jobbage politique, cita plusieurs exemples pour confirmer son dire, et termina par un appel passionné à la chambre de ne point abjurer le respect public en rejetant cette motion.

L'hon. M. OUMET réfuta M. Fournier, vanta le système des ventes privées et prouva que la motion de M. Joly n'était autre chose qu'un vote de non confiance.

Le débat fut continué avec vigueur par MM. Gérin, Trudel, Méthot, Malhot, Irvine, Holton, Sawyer, Cassidy, Bachand et David.

A onze heures le vote fut pris et la motion de M. Joly fut rejetée sur la division suivante:

POUR:—MM. Bachand, Bellingham, Cassidy, Daigle, David, Fournier, Gérin, Holton, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, LaRocque, Laurier, Marchand, Molleur, Peltier (Bellechasse), Pozer, Robert, Sylvestre et Tremblay.—21.

CONTRE:—MM. Bellerose, Brigham, Cauchon, Chauveau (Québec), Chauveau (Rimouski), DeBeaujeu, Dorion, Dugas, Eddy, Esinhart, Fortin, Gagnon, Gendron, Gill, Hearn, Houde, Lavallée, LeCavalier, Locke, Lynch, Mailloux, Mailhot, Méthot, Oumet, Pelletier (L'Assomption), Picard, Poupore, Robertson, Robitaille, Roy, Sanders, Sawyer, Trudel et Verrault.—34.

Majorité pour le gouvernement: 13.

La motion de M. Joly qui a pour but de faire déclarer que M. Cauchon étant un des propriétaires de l'asile de Beauport aux dernières élections locales, a été élu inconstitutionnellement est alors renvoyée devant le comité des privilèges et élections.

SEANCE DU 22.

Le double mandat aboli.

M. MARCHAND propose la seconde lecture d'un projet de loi pour abolir le double mandat. Il déclare que le peuple, en général, est hostile à ce système qui, dit-il, porte atteinte aux intérêts de la province et de la Puissance.

M. BELLEROSE dit que la position de Québec exige des lois différentes de celles qui régissent les autres provinces. Le système du double mandat, ajoute M. Bellerose, a été sanctionné par la majorité de la Chambre et du peuple.

Il propose le renvoi à 6 mois.

M. LYNCH votera pour la seconde lecture du projet de loi, afin qu'il ait le droit de proposer un amendement pour exclure les membres du cabinet d'Ottawa de la Chambre Provinciale. Ces députés, dit M. Lynch, siègent ici non-seulement comme représentants de Québec, mais encore de la Puissance; un tel état de choses n'est pas tolérable.

J'espère qu'une telle législation aura pour effet d'empêcher les ministres provinciaux de siéger au Parlement Fédéral.

Les ministres de la province et ceux de la Puissance ont assez à faire.

L'hon. M. CHAUVEAU est d'avis que cette question, dont il fait une question ouverte, devrait être laissée à la discrétion du peuple qui, lorsqu'il élit un député pour les deux chambres, prouve qu'il n'est pas opposé au double mandat. L'hon. M. Chauveau votera pour le renvoi à 6 mois.

M. JOLY félicite la Chambre de la latitude qu'elle a prise au sujet de cette question, dont elle a fait une question ouverte. Il espère que les arguments contre le double mandat seront enfin examinés d'après leurs mérites.

M. TRUDEL s'oppose au projet de loi.

Les votes sont alors pris sur la motion de "renvoi à 6 mois," et donnent le résultat suivant:

POUR:—MM. Beaubien, Bellerose, Cauchon, Chauveau (Québec), Chauveau (Rimouski), DeBeaujeu, Dugas, Eddy, Fortin, Gendron, Irvine, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Locke, Malhot, Méthot, Oumet, Peltier, (L'Assomption), Picard, Poupore, Robertson, Robitaille, Sawyer et Trudel.—25.

CONTRE:—MM. Bachand, Cassidy, Daigle, David, Dorion, Esinhart, Fournier, Gagnon, Gerin, Gill, Hearn, Holton, Houde, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, LaRocque, Larue, Laurier, Lynch, Mailloux, Marchand, Molleur, Peltier, (Bellechasse), Pozer, Rhéaume, Robert, Roy, Sanders, Sylvestre, Tremblay et Verreault.—34.

Le bill abolissant le double mandat est alors lu au milieu des applaudissements des membres de l'Opposition.

NÉCROLOGIE.

Le quatorze novembre dernier, est décédé, à l'âge de 17 ans, au village de Lanoraie, Olivier Péloquin, élève du Collège Joliette. Doué des plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur, ce jeune homme, au sortir des vacances, était revenu, plein de santé et d'espérance, rejoindre ses confrères, pour commencer ses classes de philosophie. Noblesse de caractère, imagination vive, esprit naïf et plein de finesse, mémoire des plus heureuses, jugement sûr, aptitudes prononcées pour la littérature et la poésie qu'il cultivait avec un rare succès, voilà quelques-unes des belles facultés qui avaient fait de cet écolier vertueux, l'orgueil de ses professeurs, et l'idole de ses condisciples. Atteint, il y a quelques semaines, de cette maladie des fièvres, si commune à Joliette, il eût, en quittant le Collège, le pressentiment de sa fin prochaine. "Au revoir! cher enfant, tâche de revenir bientôt au milieu de nous" lui disait son dévoué professeur. "Oh! répondit-il, je ne sais pourquoi il m'en coûte tant de partir!... je vais revoir mon père si bon, ma tendre mère et mes petites sœurs si aimées, et cependant mon cœur me dit de rester ici!" et en prononçant ces paroles, de grosses larmes tombaient de ses yeux sur cette main amie qui pressait

la sienne. Le mal s'aggrava et fit bientôt de rapides progrès. De son côté, notre jeune ami ne fut pas longtemps à se dissimuler son état. Sa piété toujours si tendre, se réveilla encore plus vive, aux approches de la mort. Malgré sa faiblesse corporelle, il avait pourtant assez de force d'âme, pour consoler ses parents affligés qui pleuraient en silence autour de son lit. Un jour, cependant, vers la fin de la maladie, il se prit à s'attrister au souvenir de la séparation qu'il allait bientôt consommer avec tout ce qu'il aimait sur la terre: "Pauvre père, disait-il, en entourant de ses bras caressants, l'auteur de ses jours, je n'ai que 17 ans! c'est bien jeune pour mourir!... Mais puisque le bon Dieu le veut, il faut le vouloir aussi, n'est-ce pas? Ah! ajouta-t-il en fixant sur lui un doux regard, vous avez fait de nombreux sacrifices pour moi; puisse le bon Dieu vous en récompenser, un jour! Pour ma part, si j'avais vécu plus longtemps, je n'aurais eu d'autre bonheur que de travailler à vous en dédommager." Puis, prévoyant que ce serait la dernière fois sans doute, qu'il pourrait recevoir la bénédiction d'un si bon père, il se jeta tout en larmes à ses genoux, lui disant avec une indicible tendresse: "O mon père, encore une fois bénissez votre enfant!" M. le curé de Lanoraie qui lui a prodigué avec tant de zèle, les secours et les consolations de la religion, dit avoir été touché profondément, ému et ravi d'admiration par le spectacle de sa foi, de sa piété si naïve et si tendre, ainsi que de sa sublime résignation. Lorsqu'il eût reçu le saint viatique et l'onction des mourants, il fit pleurer tous les assistants en formulant, à haute voix, son action de grâce, brûlante aspiration d'amour pour son Créateur. Chose admirable! pas une plainte, pas un soupir ne s'échappa de sa bouche pour dire, au moins, qu'il souffrait. Son regard tourné vers le ciel semblait ne chercher que Jésus et Marie, qu'il invoquait par les plus douces paroles. Les derniers moments de cet ange de candeur et d'innocence, furent calmes et sereins, comme ceux de tous les prédestinés; et on peut dire de sa mort, qu'elle fut le fidèle écho de sa vie: "Le soir d'un beau jour." Le regard tendrement fixé sur ce crucifix qu'il baisait avec amour, il a pu à son agonie, se rappeler cette strophe d'une ode qu'il avait composée, quelques mois auparavant:

.....
" Mais à mon dernier soupir,
" Seigneur, Dieu de bonté, fais que je t'aime encore,
" Et que, sur le point de mourir,
" Bénissant tes bienfaits, je t'exalte et t'implore."

Enfin, dans la nuit du 14 dernier, il expira doucement dans les bras de ses parents, pour lesquels, il retrouvait encore son doux sourire d'autrefois.

Le lendemain, cette nouvelle imprévue arrivait, comme un coup de foudre, au Collège qui se couvrit d'un sombre voile de tristesse et de deuil. Ce fut une douleur générale dont le temps effacera difficilement le souvenir dans cette maison. Les funérailles furent célébrées avec une grande pompe, à Lanoraie, au milieu d'une affluence considérable de citoyens qui venaient témoigner leur sympathie à la douleur d'une famille universellement estimée.

Pendant le service funèbre, chanté par le Rév. M. C. Beaudry, Directeur du Collège Joliette, M. E. Laporte, prononça une petite oraison funèbre qui attendrit tous les cœurs. Ses adieux si touchants à cet enfant, sur lequel la tombe allait bientôt se refermer, provoquèrent les sanglots de tout l'auditoire. Et certes, bien froid et bien insensible aurait été le cœur que l'émotion n'aurait pu dominer et suffoquer. C'était un spectacle bien touchant, un tableau d'une indicible tristesse, que la vue de ces trente ou quarante élèves, réunis autour du cercueil de leur ami, chantant, de leurs voix voilées de larmes, les strophes du "Dies iræ," du "Miserere" et du "Jesu Salvator mundi." Hélas! de quel frappant contraste, cette église de Lanoraie, n'était-elle pas le témoin? Quatre ou cinq mois auparavant, dans une charmante excursion, en cette paroisse, les élèves de Joliette, au milieu desquels se trouvait le jeune O. Péloquin, faisaient retentir les voûtes de ce même temple des fanfares de leur bande, de leurs cantiques joyeux et pleins d'enthousiasme; et aujourd'hui, ils étaient là, silencieux, en face "de ce long drap noir semé de larmes," insigne navrant qui dérobait sous ses plis une tombe... une ami,—rose flétrie avant de s'épanouir,—moisonné à sa première aurore...

Ce n'était pas là, le dernier adieu du Collège, à l'un de ses plus dignes enfants. Lundi matin, dans la chapelle du Collège, drapée de ses lugubres ornements, décorée de touchantes sentences, étincelante de mille feux, un second service funèbre fut célébré pour le repos éternel de cet enfant objet de tant de regrets?

Et maintenant, cher et tendre ami, adieu! C'en est fait, la cruelle mort, a dit son dernier mot; nous ne te verrons plus! Nous n'entendrons plus le son aimé de cette voix suave et pure, qui résonnait si doucement à nos oreilles! Nous ne goûterons plus les charmes de ta conversation si vive, si naïve, si enjouée, si aimable!... Ce charmant sourire qui, comme un céleste rayon de la pureté de ton âme, errait doucement sur tes lèvres, ne réjouira plus ceux qui furent tes confrères et tes amis! En vain, la voix de l'amitié te redemanderà à la classe, à l'étude, à la promenade... En vain, elle t'appellera, à l'heure du repos et de la réjouissance... désormais, le triste écho, répondant seul à l'évocation de nos souvenirs, ne fera plus que redire douloureusement: "Il n'est plus! Il n'est plus!" Echo cruel! ton retentissement n'ira pas se perdre dans le silence de l'oubli—"In memoria eternâ erit justus." Oui, cher ami, le souvenir de tes vertus sera éternel. Dors en paix, sous ce gazon funèbre qui, arrosé bien souvent, des pleurs de l'amitié, verra croître et fleurir à l'ombre de la croix qui portera ton nom, ces roses et ces fleurs odorantes, emblème touchant de ta vie si courte, mais si embaumée du parfum des vertus, si précieuse devant le Seigneur—"Pretiosa in conspectu domini, mors sanctorum ejus." Tu sein de la gloire, du haut du ciel où ton âme, comme une innocente colombe, s'est envolée radieuse au sein de Dieu, fais descendre l'espérance au cœur de tes parents affligés. En priant pour eux tu t'acquitteras dignement de la dette contractée en retour de leur tendresse et de leur dévouement. Et tes amis, et tes confrères, oh! ne les oublie pas. Souviens-toi de leur deuil, de leurs prières, de leurs vœux. Que de pénétrés les environnent!... Veille sur leur innocence, et heureux dans ton triomphe, obtiens de la Vierge Immaculée, que tes condisciples, imitant tes vertus, te retrouvent tous un jour, au ciel, pour partager ton bonheur.

UN AMI

MALADIE DES CHEVAUX.—La guérison certaine contre cette maladie est la Poudre Dépurative de Fausses.

Elle a été employée avec succès dans tous les cas et dans toutes les phases de cette maladie.

A vendre chez DEVIENS et BOLTON, Pharmaciens, près du Palais de Justice, Montréal. 3-46d

COUR DE POLICE.

UN AMANT TROMPÉ.—Au commencement du mois de Novembre, un jeune commerçant de la rue Mignonne, de la cité de Montréal, venait porter plainte au Bureau de Police contre une jeune fille du nom de Marie-Louise Vaulfe, de la rue Wolfe, qui l'avait cruellement trompé. Notre jeune commerçant fréquentait depuis quelques temps la nommée Vaulfe, et l'avait finalement demandée en mariage.

La jeune fille consentait à se marier, à condition toutefois que son amant l'habillerait des pieds à la tête.

Trompé par l'amour, le jeune épicier avait immédiatement fourni à la jeune fille tout ce qui lui fallait pour son mariage et le jour des noces fut définitivement fixé. Mais, hélas! pendant la nuit du jour où elle avait reçu de son futur époux son habillement de noces, Marie-Louise rêva qu'elle en aimait un autre et le lendemain elle déclarait à Elie... que ses amours étaient complètement changées.

Elle porta plainte devant le Magistrat, disant que s'il n'avait pas Marie-Louise Vaulfe pour sa femme, du moins il voulait avoir les hardes et l'argent dont il lui avait fait cadeau.

Marie-Louise, accompagnée de son avocat, comparut à la cour de Police, et promit au Magistrat de remettre à Elie, sinon son cœur, du moins ses hardes et son argent.

Elle consentit à cet arrangement amical, et les yeux remplis de larmes, vit repartir sa cruelle fiancée, qui avait brisé son cœur. Dans l'après-midi, Elie reçut ses hardes et son argent, et promit bien, mais un peu tard, que l'on ne l'y reprendrait plus.

CHARADES PROPOSÉES.

CHARADE No. 20.

Les Dames, à la folie, aiment mon premier.
Tout et rien, voilà mon dernier.
Les marchands, en souriant, voient mon entier.

CHARADE No. 21.

Point de vie sans mon dernier,
Souvent en prenant mon entier,
On a recours à mon premier. J. G. B., de Québec.

CHARADE No. 22.

Vers les cieux dirigeant mon premier.
Efforcez-vous d'être mon dernier.
Si vous voulez trouver mon entier.
UN ABONNÉ, de Bécancour.

CHARADE No. 23.

Mon premier domine tout dans la nature.
Mon second des rois d'Espagne est créature.
Et mon tout dans la Puissance du Canada.
N'est pas sans importance.

Les deux qui suivent par un abonné de Québec ne sont pas suivant l'orthographe, mais l'euphonie.

CHARADE No. 24.

Mon premier est ce que je désire être,
Sans que j'y pense assez peut-être.
Mon second a rafraîchi plus d'un gosier.
Mon troisième se laisse prendre sans répliquer.
Mon tout désennuie le lecteur de l'Opinion Publique.

CHARADE No. 25.

Mon premier est un habile fripon,
Qui est toujours vainqueur de mon second.
Mon troisième termine un nom commun.
Qui occupe bien M. de St. Aubin.

CHARADE No. 26.

Par un abonné de La Présentation.
Puisque le vent souffle aux charades,
Je vous dirai, chers camarades,
Que mon premier est très-utile
À la campagne et à la ville.
Sans moi vraiment, oh! mon second
En ravages serait fécond!
Mais bénissez le Tout-Puissant
Qui a voulu, en unissant
Ce dit second et mon dernier,
Faire un lieu sûr au nautonnier.
Et mon entier fait souvent
Le désespoir d'un savant."

CHARADE No. 27.

C'est une douce chose, allez, que mon premier,
Mais on le dit, hélas! bien rare dans le monde.
Vous cherchiez en vain, cent milles à la ronde,
L'homme qui sait refuser son dernier,
A peine pourriez-vous vivre sans mon entier.

CHARADE No. 28.

Mon premier dans les gammes
Est répété souvent;
Mon dernier dans les âmes
Est un doux sentiment:
Voisin de l'allégresse
Ou de l'ivresse,
Mon tout enfin
Est un Canadien
Habile écrivain.

CHARADE No. 29.

Mon premier est la qualité
Que d'ordinaire dans l'été
On donne à la nature
Au sourire divin:
A mon dernier la ramure
Doit sa parure;
Mon tout qui ressemble à un Américain
N'en pense pas moins, lorsqu'il ne dit rien.

Noms des personnes qui ont envoyé les bonnes réponses aux charades Nos. 11, 12, 13 proposées dans l'Opinion Publique du 14. Commençons par les Dames dont plusieurs ont accompagné leurs réponses de remarques spirituelles.

Madame W. P... de Ste. S.; Dlle ou Dame Anaïs de K; Dlle Joséphine, de Montréal; Dlle A. Chartier, Québec; Dlle Vallée, de Charlesbourg; Dame O. Martin, de Métis.
MM. de Châtillon, de N.; A. Cartier, de St. Jean; J. B. Langer, Beauport; Capt. Lévassour, Woodon; O. E. Désilets, B.; Un Abonné de St. Pie; M. J. Danjou, Trois-Pistoles; Un abonné, de Deschambault; M. B. Benoit, de Spencer Mass; M. H., de Rigaud.

Deux demoiselles nous ont envoyé les bonnes réponses en même temps; elle recevront, chacune une gravure; l'une est Dlle Leclère, de Montréal, et l'autre Dlle Emma, de Québec. Les autres personnes qui nous ont envoyé de bonnes réponses sont les suivantes: encore M. L. de Labaie qui a répondu par télégramme et a failli gagner la gravure, M. L. Bélanger, de Montréal; M. le curé de Y...; Mr J. B. Gilbert de St. Roch de Québec; M. R. L. de L'Université-Laval; M. Nap. Legendre, Québec.

Les réponses aux charades proposées dans notre dernier numéro sont les suivantes:

No. 14. Couvent; No. 15. Sofa; No. 16. Chambord; No. 17. Pacage; No. 18. Charbon; No. 19. Chapelleau.